



Article 1

Un groupe Club Affaires est exclusivement composé de membres volontaires, adhérents du réseau et à jour de leur cotisation.

Article 2

Le groupe Club a pour finalité de favoriser et développer, dans la convivialité, les mises en relations professionnelles susceptibles de générer des contrats commerciaux.

Article 3

Chaque membre du Club Affaires s'engage à faire la promotion des autres membres de son groupe, dans son réseau commercial. Ces échanges de contact (appelés aussi "mises en relation") sont au cœur de la dynamique Club Affaires.

Dans le cas où les coordonnées d'un membre du Club Affaires sont transmises à un prospect, l'initiateur de la mise en relation doit impérativement en informer le membre concerné afin qu'il prenne toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir un niveau de réponse/produits/services satisfaisant.

Article 4

Les membres qui ne s'impliqueraient pas dans la promotion des autres membres s'exposent au non renouvellement de leur inscription.

Article 5

Les échanges entre membres d'un groupe Club Affaires restent confidentiels et n'ont pas vocation à être exportés en dehors du groupe.

Article 6

Les échanges entre membres d'un groupe Club Affaires restent confidentiels et n'ont pas vocation à être exportés en dehors du groupe.

Article 7

Un secteur d'activité peut être représenté par plusieurs entrepreneurs au sein du Club Affaires. Toutefois, à des fins de bon fonctionnement, le Bureau des Membres veillera toutefois à éviter la surreprésentation d'un secteur d'activité. Dans le cas où un secteur d'activité est représenté plusieurs fois dans le groupe, les membres concernés s'engagent, dans une démarche de transparence et de cohésion, à se rencontrer afin de définir clairement les produits/services représentés par chacun.

Article 8

Les membres du Club Affaires sont libres de voyager d'un groupe à un autre. Un calendrier mensuel des rencontres est fourni par mail, à l'ensemble des membres Club Affaires.

CHEFS D'ENTREPRISES, UTILISEZ LE RÉSEAU POUR BOOSTER VOTRE BUSINESS



CRÉEZ DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

AVEC LE CLUB AFFAIRES DE BOURGES

RENDEZ-VOUS UNE FOIS PAR MOIS



Devenez membre du Club **affaires**

INFORMATIONS :
02 48 65 30 22 | muriel.bodnar@bge-cher.com



Philosophie du Club Affaires

Un seul mot d'ordre : « convivialité ».

Un format de rencontre propice aux échanges :

- une rencontre mensuelle, par bassin d'emploi, ouvert à tous les secteurs d'activités,
- une séance de travail d'une heure, qui se poursuit par un déjeuner,
- une présentation individuelle afin de connaître l'activité de chaque participant,
- un focus entreprise de 10 minutes : pour aller plus loin,
- un nombre de places limité (25 maximum) pour garantir l'équité des temps de parole et le respect du timing.

Un réseau dynamique :

- des membres qui voyagent d'un Club Affaires à l'autre pour enrichir leur carnet d'adresses,
- des rencontres inter-groupes (soirée d'été, dîner de fin d'année, visites d'entreprises, etc).

Rejoindre le Club Affaires, c'est :

- tisser des relations d'affaires pouvant se transformer en opportunités économiques,
- favoriser le partage d'expériences,
- s'informer sur la dynamique et les actions du réseau et du Club des Entrepreneurs

BGE CHER A OUVERT LES PORTES D'UN ESPACE DÉDIÉ AUX ENTREPRENEURS AFIN QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER DE MANIÈRE OCCASIONNELLE OU RÉGULIÈRE D'UN ESPACE DE TRAVAIL PROFESSIONNEL. CELA PERMET D'ÉCHANGER MAIS AUSSI DE TRAVAIL MODERNE ET CONVIVAL.

CO WORKING

Espace de travail collaboratif
 Accès internet haut débit
 Accompagnement personnalisé
 Accès à une imprimante en réseau et matériel de reprographie

Accès : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h
(horaires modulables)

5€ la demi-journée
8€ la journée complète

Forfait mensuel :

1 jour fixe par semaine : 25€
2 jours fixes par semaine : 45€
5 jours fixes par semaine : 90€

BUREAUX PARTAGÉS

Espace de travail réservé
 Casier sécurisé
 Accès internet fibre haut débit
 Accompagnement personnalisé

Secrétariat commun
 (gestion du courrier, accueil physique)

Forfait mensuel : 120€

OFFRE DÉCOUVERTE
 Vos 2 premières semaines offertes sur votre abonnement de bureaux partagés

